Emballages plastiques à usage unique : la filière laitière se mobilise et innove pour répondre aux évolutions réglementaires

Dans le cadre du programme européen "Les produits laitiers au sein d'une alimentation durable en Europe", la filière laitière a tenu ce 21 octobre son symposium avec un thème central : les emballages plastiques à usage unique.

Dans un contexte de volonté politique d'inscrire la production industrielle de toutes les filières dans une démarche plus respectueuse de l'environnement, le secteur laitier doit également évoluer pour satisfaire aux nouvelles normes européennes et nationales.

Les enjeux liés au décret "3R" et son application à la filière des produits laitiers

Alors que 71% des Français estiment que le geste de tri est indispensable pour la planète , **la directive relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement, publiée en juin 2019, a été un marqueur décisif au niveau européen.**

Elle a été transposée en France par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) qui prévoit de nombreux décrets d'application allant au-delà des objectifs européens. Parmi ces textes, se trouve le décret dit "3R" relatif à la réduction, le réemploi, la réutilisation, et le recyclage des plastiques à usage unique, qui vient nourrir une stratégie globale : tendre vers la suppression du plastique à usage unique d'ici 2040. Pour autant, ces textes ne traitent pas uniquement des produits alimentaires mais de tous les secteurs d'activité (textiles,ameublement, jouets, transports, etc.), **et ne sont pas toujours adaptés aux contraintes des filières agroalimentaires et notamment des produits laitiers** qui sont en effet des produits fragiles d'un point de vue sanitaire et soumis à des contraintes hygiéniques très strictes. Pour Syndilait, l'organisation professionnelle regroupant en France la grande majorité des fabricants de laits de consommation liquide, si le lait offre de multiples avantages pour le consommateur, son emballage doit répondre à de nombreuses contraintes techniques ou règlementaires. D'ici à 2030, il faudra attacher les bouchons sur les emballages, intégrer du plastique recyclé, collecter à 90% les bouteilles… tout en imaginant de nouveaux emballages sans plastique à usage unique pour 2040. C'est une transition majeure pour les fabricants !

Les enjeux sont donc de taille pour l'ensemble de la filière pour atteindre les normes européennes et françaises.

la filière laitière poursuit ses progrès sur les emballages

L'optimisation des emballages et leur réduction autant que possible est au cœur des préoccupations du secteur qui s'est engagé sur de nombreuses initiatives.

La filière a notamment travaillé sur certains des freins au recyclage comme la présence d'aluminium dans les briques ou l'opacité des bouteilles PET opaque. Entre 2017 et 2021, **la teneur de l'opacifiant des bouteilles de lait en PET* opaque a ainsi été réduite de plus 4% à 2,6% via un travail collectif en consortium.**

* Polyéthylène Téréphtalate

1. Sondage réalisé par Userneeds de mars à avril 2022 sur un panel de 1500 répondants
2. Directive européenne du 5 juin 2019 - Réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement
3.Loi du 10 février 2020 - Lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire
4.Décret du 29 avril 2021 - Objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi, et de recyclage des emballages en plastique à usage unique pour la période 2021-2025

De nombreuses avancées techniques et innovantes ont été réalisées, pour ne citer que la plus récente : LSDH (Laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel) a été récompensée au SIAL 2022 pour l'utilisation de matières premières recyclées à 100%, dans une bouteille de lait UHT bio PET* opaque, tout en conservant sa recyclabilité.

Syndifrais, l'organisation professionnelle des fabricants de produits laitiers frais des secteurs privé et coopératif a pris l'initiative qui a conduit à la création du **Consortium** PS25 piloté par **Citéo** réunissant également les metteurs en marché d'emballages alimentaires en polystyrène d'autres secteurs. L'objectif était de construire une filière de recyclage des emballages en polystyrène avec l'impératif d'un retour du matériau au contact alimentaire pour une économie réellement circulaire. Aujourd'hui, plusieurs industriels se sont positionnés pour assurer le recyclage des emballages en polystyrène collectés en France. **Les usines de recyclage seront pleinement opérationnelles avant 2025.**

Autre initiative depuis 2021 : plusieurs metteurs en marché ont intégré 25% puis 50% de rPEBD (Polyéthylène basse densité), issu du recyclage mécanique, dans le film de regroupement des bouteilles et des briques de lait. Par cette action, l'usage de plastique fossile est ainsi significativement réduit.

* Polyéthylène Téréphtalate

La filière avait déjà récemment évolué en 2020, en remplaçant les pailles en plastique des briquettes de lait (20 et 25 cl) par des pailles en carton, afin de respecter la réglementation. Aujourd'hui, 100% des briquettes de lait sont proposées avec des pailles en carton.

Les Français encouragent les évolutions de la filière laitière

L'optimisation et la réduction des emballages est au cœur des préoccupations des consommateurs.

Les efforts mis en place par la filière sont perçus par les Français : plus d'1 Français sur 2 pense que les producteurs laitiers européens s'engagent pour plus de durabilité et 61 % pensent qu'en France le secteur s'engage également pour devenir plus durable .

La filière doit cependant continuer de répondre à des enjeux intrinsèques aux produits laitiers frais ainsi qu'aux exigences d'hygiène et de sécurité également imposées par la loi.

La feuille de route sectorielle, qui intègrera d'ici 2023 de nouvelles orientations stratégiques à horizon 2025 et 2040, devrait permettre à la filière laitière d'amener plus loin encore son engagement, en accentuant la recherche et développement et en déployant le réemploi.

Voir ou revoir le symposium

Le replay du symposium "Emballages Plastiques à usage unique : la filière laitière s'engage" est disponible sur le site :

https://www.emballagesfilierelaitiere.fr/live-video/?id=6786&Name=CUOmanage

À propos du Cniel

Le Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière est l'Interprofession qui réunit l'ensemble des acteurs de la filière laitière : les éleveurs laitiers, les coopératives et industriels laitiers, ainsi que les acteurs de la grande distribution, du commerce et de la restauration collective. Association (loi 1901) reconnue par lespouvoirs publics français et européens, le Cniel est un lieu d'échange entre les acteurs de la filière, de concertation et de débat intégrant les réalités du monde professionnel et les attentes et préférences des consommateurs-citoyens et de la société civile. Le Cniel a également pour mission et vocation de mettre à disposition à l'ensemble des publics des informations fiables, sourcées et étayées scientifiquement sur la filière laitière et les produits laitiers (qualité du lait, données économiques et de marché, modes de production, informations nutritionnelles, etc…).

Contact presse :

Marylène Bezamat • mbezamat@cniel.com • **06 03 99 62 07**

Pour en savoir plus : https://presse.filiere-laitiere.fr/

CAMPAGNE FINANCÉE AVEC L'AIDE DE L'UNION EUROPÉENNE

@LaitDurable

Le contenu de cette campagne de promotion